

« La bataille du prix unique » par Alain Salles

Un petit livre bleu marquera le commencement d'un long combat pour le prix unique du livre. Mais la mise en rigueur de la loi Lang déclarera la fin d'une bataille, et non pas de celle de la guerre.

Lindon contre la Fnac

C'est un petit livre bleu qui a mis le feu aux poudres : *La Fnac et les Livres* de Jérôme Lindon. Seize pages qui, en 1978, allaient faire l'effet d'un pavé violent : « La Fnac prétend favoriser le développement de la lecture. [...] Je dis qu'en réalité ce système de rabais – ce qu'on appelle le "discount" – aboutit au résultat contraire : il restreint le choix des livres offerts au public ; il entraîne une augmentation de leur prix de vente. » La Fnac réagit en attaquant le livre. Le patron des Éditions de Minuit est condamné. Mais sa critique a fait mouche. Quatre ans plus tôt, en 1974, l'ouverture de la Fnac, rue de Rennes, et de son espace livres, est une révolution. Les éditeurs sont gênés. Sollicité pour gérer la librairie, Hachette s'est récusé et le groupe d'André Essel se lance seul, avec les mêmes recettes que pour le disque et la photo : qualité de service et rabais de 20 %. « On s'est vite rendu compte que ça allait être une bonne librairie », se souvient Henri Causse, directeur commercial des Éditions de Minuit qui a mené tous ces combats avec Jérôme Lindon. L'enseigne donnait un coup de vieux aux magasins traditionnels. « Les livres n'étaient pas toujours accessibles. Parfois il fallait se laver les mains pour accéder aux livres d'art. À la Fnac, on pouvait les toucher ! » explique-t-il. Mais la surenchère sur les prix risque d'être meurtrière pour de nombreux libraires et l'édition de création. Jérôme Lindon monte donc au créneau.

Il a déjà rallié de nombreux partisans à son combat. Il a fondé l'Association pour le prix unique, qui réunit de nombreux libraires, mais le principal syndicat – la Fédération française des syndicats de libraires (FFSL) – est contre lui. Une bonne partie des éditeurs le suit, à l'exception du principal d'entre eux : Gallimard. Il a commencé son intense lobbying politique, à droite et à gauche, en ralliant à son point de vue à la fois Jacques Chirac et François Mitterrand. Pendant l'été 1976, Valéry Giscard d'Estaing prend la plume pour demander à son premier ministre, Jacques Chirac, d'étudier « les mesures de nature à mieux assurer l'avenir de la librairie, et par suite de l'édition et de la création littéraire ». Mais Chirac claque la porte de Matignon. Et ce sont Raymond Barre et son ministre de l'Économie, René Monory, qui vont trancher la question et semer la pagaille.

Monory crée la pagaille

Auparavant le livre vivait sous le régime du « prix conseillé ». L'éditeur recommandait un prix, mais le libraire le vendait au tarif qu'il voulait. L'ouverture au livre de la Fnac, en pratiquant des rabais de 20 %, a tout bousculé. En janvier 1979, René Monory supprime ce prix conseillé par un arrêté qui préconise que les prix des livres deviennent libres et fixés par les libraires. La décision est soutenue jusqu'au bout par la FFSL. En apprenant la mise en place de l'arrêté Monory, « Jérôme Lindon a d'abord été très déprimé. Le lendemain, il était à nouveau d'attaque et avait compris que cela pourrait le servir. Il faut parfois passer par des demi-défaites », se souvient Henri Causse. De fait, les mesures ne satisfont vraiment personne. La Fnac ne peut plus afficher ses rabais, puisqu'il n'y a plus de prix de référence. Cela crée un imbroglio pour établir les droits d'auteur. Les prix augmentent. Jérôme Lindon accroît son lobbying. Le Parti socialiste prône la suppression de cet arrêté et inscrit, avec l'appui de Bernard Pingaud, l'instauration d'un prix unique du livre dans ses cent dix propositions. L'arrêté Monory va déchirer les libraires. L'Union des libraires français justifie sa création ainsi : « C'est bien l'arrêté Monory qui a servi de catalyseur, puisque l'objectif avoué des nouveaux associés est avant tout l'abrogation de cette mesure. » À la veille de l'élection présidentielle de 1981, Jérôme Lindon a su rallier de nombreux libraires, la majorité des éditeurs et une partie des politiques, à commencer par celui qui s'apprête à devenir le premier président de gauche de la V^e République.

La loi Lang passe en TGV

André Essel n'en revient toujours pas : « La première loi des socialistes, c'était pour augmenter le prix de la culture ! » commente-t-il aujourd'hui. Il a tellement lutté pendant la deuxième partie de sa vie pour la défense des consommateurs. Il s'est tant de fois heurté à la résistance des fabricants, qui refusaient des rabais trop importants. Il les a toujours vaincus. Il sous-estime alors la volonté du gouvernement. « Je savais qu'il fallait aller très vite, raconte Jack Lang. Je pensais qu'il suffisait d'abroger l'arrêté Monory et de le remplacer par un autre. Mais ce n'était pas possible. Il fallait une loi car on touchait au système des prix. C'était la panique. Je revois encore Jérôme Lindon d'abord effondré, puis me disant : "On n'a pas le choix, il faut faire une loi." » Les députés de la vague rose étaient sensibles aux discours des associations de consommateurs. La Fnac faisait partie de leurs univers. Le gouvernement n'est pas vraiment unanime.

Jacques Delors ne s'oppose pas à la loi, mais ses services sont réservés. Dans une note du 16 juin 1981, un conseiller du ministre de l'Économie le met en garde : « Le ministre de la Culture est décidé à faire adopter cette mesure dans les jours qui viennent malgré la complexité de la question et les dangers de la solution – extrême – qu'il propose. »

Jack Lang sait qu'il a le soutien du Président. Dans une note manuscrite, avant un conseil des ministres, en juillet, François Mitterrand le rassure : « 1) Je vais parler aujourd'hui, en conseil, du prix du livre ; 2) D'accord pour un projet de loi rapide sur ce prix. » Jack Lang aura besoin de ce soutien pour la suite du conseil. « Le Président me demande si je suis certain de mon choix et ouvre un débat dans lequel s'engouffre la ministre de la Consommation, Catherine Lalumière, et d'autres. Tout le monde préférerait attendre. J'ai dû envoyer un billet à Gaston Defferre, qui était sensibilisé à la question par son épouse, Edmonde Charles-Roux, demandant : "Gaston, aidez-moi !" C'était en effet la pire erreur de reporter après les vacances, car tous les adversaires se seraient mobilisés. C'est passé, mais ça n'a pas été une épreuve aisée. »

Le ministre n'était pas au bout de ses peines. « Le projet de loi est d'abord examiné au Sénat, qui nous est hostile. Le premier contact en commission se passe mal. C'était mon baptême du feu. J'ai eu la chance de pouvoir m'appuyer sur Maurice Schumann qui a pris fait et cause pour le projet. Nos deux convictions ont permis de renverser la vapeur. » La loi passe avec une grande majorité au Sénat le 30 juillet et le lendemain à la quasi-unanimité à l'Assemblée nationale, avant d'être promulguée le 10 août. Mais cette unanimité cache des querelles sourdes, qui n'ont pu paraître au grand jour. C'est seulement ensuite que les ennuis et les résistances vont commencer.

Meurtre à la Fnac

Après avoir perdu la bataille législative, André Essel et son directeur général, Claude Neuschwander, se mobilisent pour trouver la parade : transformer la librairie en une coopérative de consommateurs, ce qui permet aux adhérents de récupérer une ristourne au prorata de leurs achats. Le projet filtre. Jérôme Lindon écrit à la rue de Valois, le 2 décembre : « Nous savons que vous ne laisserez pas un chef d'entreprise privée, si puissant soit-il, bafouer la décision. » Message reçu cinq sur cinq. Dans le *Libération* du 10 décembre, Jack Lang menace : « Le gouvernement n'acceptera donc pas qu'un groupe privé bafoue la volonté unanime du législateur. » C'est un bras de fer qui s'est engagé entre le ministre de la Culture et le patron de la Fnac. Le 15, la Fnac annonce qu'elle renonce à son projet. André Essel a perdu la rude bataille des coulisses.

En apprenant la stratégie de la Fnac, Jack Lang adresse, le 3 décembre, une note, restée inédite, au président de la République, dans laquelle il demande purement et simplement la tête du patron de la Fnac. « Essel est un adversaire politique. C'est un échec politique qu'il veut infliger au gouvernement en empêchant l'application complète de la loi. [...] Essel ne pliera que si une volonté politique ferme lui est opposée. Au demeurant, il ne manque pas d'ennemis et beaucoup se réjouiraient de son départ. Si le gouvernement le veut, il en détient les moyens. Le capital de la Fnac est réparti entre des actionnaires sur lesquels nous ne manquons pas d'influence. »

L'actionnaire majoritaire de la Fnac, la Centrale d'achats des coopératives, qui a participé à l'élaboration du contre-projet, convoque un conseil d'administration. Son responsable, Jean Lacroix, tient à André Essel ce langage : « J'ai rencontré un membre du cabinet de François Mitterrand. Il m'a dit : un homme veut quelque chose et c'est le président de la République. Un autre s'y oppose, et c'est André Essel. Qui croyez-vous qui va gagner ? » Dans la note du 3 décembre, Jack Lang précisait : « Les coopérateurs ont aujourd'hui besoin du gouvernement et dépendent très largement des crédits du Trésor public. Pourquoi continuer à les aider si dans le même temps le mouvement coopératif est utilisé comme une arme de guerre contre le gouvernement et contre le Parlement ? L'affaire ne peut être réglée qu'au plus haut niveau. Sa solution passe sans doute par l'éviction ou la "mise sur la touche" d'Essel. » Deux ans après, atteint par la limite d'âge, André Essel quittait l'entreprise qu'il avait fondée avec Max Théret.

Haro sur la loi

On n'imagine pas aujourd'hui à quel point la loi Lang a été critiquée pendant près de dix ans. Dès le mois de mars, la revue *Que Choisir ?* décriait : « la hausse comme prévu » ; *France-Soir* : « Nos lecteurs sont unanimes : nous achetons moins de livres depuis la loi Lang » ; *L'Expansion* : « Premier bilan de la loi Lang : un bide ? » ; *Libération* : « La loi Lang prend l'eau. »

Face à ces critiques, le ministère de la Culture est démuni. L'euphorie qui a permis le passage à grande vitesse de la loi a vécu. Le gouvernement a une obsession : l'inflation et le prix du livre ont augmenté. Le SNE, tant bien que mal, a essayé de contenir ses adhérents, qui avaient signé un accord de modération de prix. Surtout, Jack Lang n'arrive pas à faire signer un décret pour accroître les sanctions contre les centres Leclerc, qui ne respectent pas la loi.

Le climat se tend entre éditeurs et libraires. Après s'être ralliée au prix unique, la FFSL avertit : « Maîtres des prix, maîtres des marges, les éditeurs vont conquérir, le 1^{er} janvier 1982, leur omnipotence sur le marché du livre. » En 1984, après une attaque de la Fnac, l'ensemble des syndicats de libraires grognaient : « Le SNE et les éditeurs n'ont pas, jusqu'à présent, assumé les responsabilités des pouvoirs qui leur sont dévolus, et dont dépend la survie de la librairie. Ils sont responsables du discount actuel qu'ils ont complaisamment laissé se développer. » En 1984, les éditeurs, entraînés cette fois-ci par Gallimard, se mobilisent contre la Fnac qui abandonne rapidement.

Leclerc prend la relève

Si la Fnac va régulièrement attaquer la loi Lang pendant encore une bonne dizaine d'années, Édouard et Michel-Édouard Leclerc vont lui voler la vedette dans le combat acharné contre le prix unique du livre. Dès son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1982, la loi n'est pas appliquée dans les centres Leclerc. Les libraires montent au créneau et attaquent en justice. Jusqu'à la fin des années 1980, ce sont des centaines de procédures qui vont agrémenter la vie quotidienne du prix unique du livre.

L'affaire la plus célèbre se déroulera à Thouars, dans les Deux-Sèvres. Le tribunal condamne le centre Leclerc, qui fait appel. Et la cour d'appel de Poitiers saisit la Cour européenne de justice, qui estime, en janvier 1985, qu'elle est conforme à la législation européenne, moyennant quelques ajustements. Plusieurs fois saisie, la Cour tranchera toujours dans le même sens. La polémique enfle à coups de page de publicité dans les journaux. Dès l'arrêt de la Cour de Luxembourg, Leclerc crie victoire, relayée par la Fnac.

L'affaire n'était pas gagnée. « La doctrine dominante de la Communauté européenne, c'est l'ultralibéralisme. On savait qu'on avait des chances d'être battu. J'ai fait le commis voyageur dans plusieurs pays pour des campagnes d'information, pour obtenir le soutien des éditeurs et des écrivains. Le soutien de l'Allemagne et de Helmut Kohl a été déterminant », explique Jack Lang. Réplique de Leclerc dans une pleine page de publicité : « L'Europe des petits copains se serre les coudes. » « C'est vrai que pendant dix ans on a fait de la guérilla contre la loi Lang, explique Michel-Édouard Leclerc, on a mené des actions de corsaires. En même temps on a très vite caricaturé nos positions. Alors qu'une grande majorité n'entraît jamais dans une librairie, le monde du livre se construisait une petite ligne Maginot sans sortir de leur vétusté. »

Épilogue

D'autres initiatives auront lieu, mais les attaques se font moins vives, à la fin des années 1980 et pendant les années 1990. Le prix unique du livre est entré dans les mœurs. Leclerc a posé les armes : « On a été lourdement condamné et des distributeurs comme nous ont relevé le défi de la loi Lang pour dynamiser le secteur. Une nouvelle génération est arrivée dans les entreprises. Je trouve toujours regrettable qu'on ne puisse pas jouer sur la variable prix pour attirer un nouveau public. Mais ce qui est important, c'est que l'on reconnaisse la nécessité d'une pluralité des réseaux de vente. »

La loi Lang n'a empêché ni le développement des grandes surfaces, ni la fermeture de librairies, ni la concentration dans l'édition. Mais elle a permis à des libraires de maintenir et de moderniser leur activité. L'un d'eux, Charles Kermarec, responsable de la librairie Dialogues à Brest, était hostile à la loi Lang : « Je pensais que cela favoriserait les libraires assis et rassis. Je croyais que c'était une loi de protection alors que c'était une loi de concurrence, mais qui passait par la qualité des services, et non plus par les prix. Heureusement que l'on n'a pas écouté les gens comme moi, il y a vingt ans. »

Alain Salles

« La bataille pour le prix unique » [Extraits]

Le Monde

18 janvier 2002

© Le Monde, janvier 2002